

au Parlement qu'il ne peult cy tost mener son secours, estant obligé de Chasser M.<sup>r</sup> [Henri de Lorraine, le Duc] d'Harcourt, de quelques Villes tres necessaires à la Conservation de la Province [gemeint der Normandie, von welcher Longueville Gouverneur war], et à sa reputation, avant que d'en partir; nous avons encorre envoyé audit Harcourt 2000 hommes de ranfort, mais nous esperons que l'accommodement fera, qu'ils luy seront Inutiles.

Mons.<sup>r</sup> le Mareschal [de France, Nicolas V de Neufville, le Marquis] de Villeroy auroit este nommé pour la Conference de Ruell, mais il a mieux aymé, veiller à sa Conservation, au près du Roy.

Mons.<sup>r</sup> [Josias Graf] de Rantzau a esté interrogé plusieurs fois, et s'est tousiours Coupé par ses responses personnelles, on croit qu'il y a des pieces d'ailleurs assez fortes pour le convaincre de ses desseings avec les Hollandois & Espagnolz, touchant la remise de son gouvernement [- Rantzau war Gouverneur von Dünkirchen, Bergues, Mardyck und Veurne -]."

1) Vermutlich waren die besagten Neuigkeiten primär für den franz. Ambassadoren bestimmt, der sie dann unredigiert an Zurlauben weiterleitete.

2) vgl. AH 62/168

Kopie, von Gardelt. H e i n r i c h II. Zurlauben - AH 62, 303

## 167

1649 März 6., Saint-Germain[-en-Laye]<sup>1</sup>

A

NEUIGKEITEN<sup>2</sup> [IM ZUSAMMENHANGE MIT DER FRONDE, WIE SIE DER FRANZ. AMBASSADOR JEAN DE LA BARDE DEM ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II. ZURLAUBEN ZUGEHEN LIESS]

"L'on est mieux à Paris [das z.Z. blockiert war] que l'on ne publie pas, & les vivres ne sont pas plus cher qu'icy, mais si le Parlement n'y prend garde, il court risque d'avoir plus d'affaires sur les bras, qu'il ne pense: les Princes [u.a. Armand de Bourbon, le Prince de Conti] qui leur sont ioinctz, ont des Pretentions contraires à leur bon desseings, car l'un veult le Gouvernement de Montreuil, & l'autre demande Sedan [- Charles III de Lorraine, Comte puis 1650 Prince d'Harcourt und nach 1657 Duc d'Elbeuf, wollte Gouverneur von Montreuil und Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, Gouverneur von Sedan werden -]<sup>3</sup>, & ainsy chacun la Chenne[!]; M.<sup>r</sup> [François de Bourbon-Vendôme, le Duc] de Beaufort & [Philippe, Comte], de la Motte [=L a M o t h e - H o u d a n c o u r t] ne demandent rien,

en quoy ils sont plus raisonnables, bien que M.<sup>r</sup> [César, Duc] de Vandosme [=V e n d ô m e] aye subiect de demander son gouvernement de Bretagne, mais il ne dit mot; il a bien levee quelque Cavallerie, environnt mille ou 1200 Chevaux [- Regiment Vendôme -], qu'il tient En Bretagne proche de luy, et il dit que c'est pour sa conservation, ayant dans la province quantité des Ennemis; l'on croit pourtant icy, que dans une si belle occasion, il ne demeurera pas sans se remuer à son Ordinaire. A Ruel [=Rueil] se Continue l'Assemblée pour la paix, qui fallist hier à se rompre, par la presence de Mons.<sup>r</sup> le Cardinal [Jules M a z a r i n], à quoy la Reyne [gemeint die Regentin A n n e d'A u t r i c h e] a donné ordre, & qu'on la Continue & termine, à cause des Courriers, qui arrivent icy de toutes parts du Royaume, ou les villes & Provinces toutes entieres se desclarent pour le Parlement: & si l'on continue à faire des declarations contre tous Ceux, qui se declarent pour le Parlement, il faudroit declarer toute la France Criminelle; C'est pourquoy on espere du bien de ceste Conference, hors de quoy nous [seront] tres mal veritablement! Nous souffrons tant icy, qu'il n'y a personne, qui ne soit envieuse[!] de s'en retourner à Paris, oultre que l'on commence à recognoistre que la force Majeure, et par le droict et par les Armes reside au Parlement; le quel avec grandissime prudence n'a pas fait, tout ce qu'il pouvoit, & a tesmoigné aux Princes, que leur union Juree n'a pas esté en leur Consideration, ainsy pour la Conservation de l'Estat, en l'obeissance du Roy [L u d w i g s XIV.] & à cest effect esloigner le Cardinal, Il nous menace quelque Cantonement en France, Ce qui sera destourné par le prompt accommodement qu'il fault faire."

- 1) Ueber dem Text steht geschrieben: "Autre lettre de S.<sup>t</sup> Germain le mesme iour" d.h. wie bei AH 62/166.
- 2) Vermutlich waren die besagten Neuigkeiten primär für den franz. Ambassadoren bestimmt, der sie dann unredigiert an Zurlauben weiterleitete.
- 3) vgl. AH 62/138

Kopie, von Gardelt. H e i n r i c h II. Zurlauben - AH 62, 303<sup>V</sup>-304<sup>F</sup>

168

[1649 v. März 6.]<sup>1</sup>

A

SCHREIBEN<sup>2</sup> VOM [REGENTEN DER SPAN. NIEDERLANDE], DEM ERZHERZOG [VON OESTERREICH], LEOPOLD [WILHELM], AN DAS PARLEMENT [VON PARIS]

"Vous Vous estonnéz possible, de veoir de fidelité dans un Ennemy, & de l'In-